

Règlement championnat Class40 2026

Le calendrier de la Class40 comprend des épreuves océaniques, offshore et côtières. Ce calendrier est établi chaque année par le Conseil d'Administration et diffusé sur le site www.class40.com.

Le championnat Class40 est un classement en point qui récompense à la fin de la saison les Teams du circuit Class40.

Un Team étant défini par un nom de bateau associé à un skipper (et à son skipper remplaçant annoncé) ou un bateau et plusieurs co-skippers (ci-après le « Team »).

ARTICLE 1 - REGLEMENT

Le Championnat Class40 est organisé par l'Association Class40. Ce championnat est régi par le présent règlement, auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord du Conseil d'Administration de l'Association Class40.

Le Championnat ne sera validé que si, sur les 4 épreuves du championnat, 2 épreuves minimum, dont une transat, ont eu lieu, avec au moins 7 participants classés sur chacune de ces 2 épreuves.

Pour les autres épreuves, celles-ci ne seront comptabilisées que dès lors qu'elles comprendront un minimum de 5 participants inscrits.

ARTICLE 2 – PROGRAMME

Les 4 épreuves suivantes compteront pour le championnat 2026.

A chacune, un coefficient déterminé par le Conseil d'Administration, est appliqué :

- | | | |
|----------------------------|---------------------------|--------|
| - 3 mai | CIC MED CHANNEL RACE | coef 2 |
| - 31 mai | CIC NORMANDY CHANNEL RACE | coef 2 |
| - 12 juillet | DRHEAM CUP | coef 2 |
| - 1 ^{ER} novembre | ROUTE DU RHUM | coef 4 |

ARTICLE 3 – CERTIFICAT CLASS40 ET CONTROLE DE JAUGE

Seuls les Teams à jour de leurs cotisations d'adhérents à la Class40 au moment du déroulement de l'épreuve à comptabiliser au championnat et les bateaux dotés d'un certificat de jauge Class40 en cours de validité, ayant participé à l'une des épreuves ci-dessus, seront et classés dans le Championnat.

Des contrôles de jauge pourront être effectués à la discrétion du mesureur de classe.

ARTICLE 4 – PRINCIPES DE CLASSEMENT

Le classement du Championnat se fera en retenant les points obtenus sur l'ensemble des épreuves inscrites au programme ci-dessus.

Chaque participation à une épreuve donne droit à un nombre de points en fonction de son classement et du nombre de participants à cette épreuve suivant la table Cox-Sprague ci-dessous. Ce nombre de points sera multiplié par le coefficient de l'épreuve.

Le vainqueur du championnat sera donc le Team ayant marqué le plus de points.

En cas d'abandon, le bateau se verra attribuer 20 points, quel que soit le coefficient de la course.

Classement	Nombre de partants															
	< ou = 5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	> ou = 20
1er	56	59	62	65	68	71	74	77	80	83	86	89	92	95	97	100
2ème	51	53	56	59	62	65	68	71	74	77	80	83	86	89	91	94
3ème	48	50	52	55	58	61	64	67	70	73	76	79	82	85	87	90
4ème	46	48	50	52	54	57	60	63	66	69	72	75	78	81	83	86
5ème	45	47	48	49	51	54	57	60	63	66	69	72	76	78	80	83
6ème		46	47	48	50	51	54	57	60	63	66	69	72	75	77	80
7ème			46	47	49	50	52	55	58	61	64	67	70	73	75	78
8ème				46	48	49	51	53	56	59	62	65	68	71	73	76
9ème					47	48	50	51	54	57	60	63	66	69	71	74
10ème						47	49	50	52	55	58	61	64	67	69	72
11ème							48	49	51	53	56	59	62	65	67	70
12ème								48	49	51	54	57	60	63	65	68
13ème									48	49	52	55	58	61	63	66
14ème										48	51	54	57	60	62	65
15ème											50	53	56	59	61	64
16ème												52	55	58	60	63
17ème													54	57	59	62
18ème														56	58	61
19ème															57	60
20ème																59
21ème																58,5
22ème																58
23ème																57,5
24ème																57
25ème																56,5
etc.																56
DNF	20 (sans coefficient)															
DNS	0															

ARTICLE 5 – ARBITRAGE DES EGALITES

A l'issue des épreuves du Championnat, en cas d'égalité de points, la meilleure place au classement général sera déterminée en tenant compte du résultat obtenu à l'épreuve ayant réuni le plus de participants.

ARTICLE 6 – Interprétation

Seul le Conseil d'Administration, saisi à la demande d'un Adhérent, sera compétent pour procéder à l'interprétation du présent règlement.

Pour le Conseil d'Administration

Vanessa Boulaire, Directrice Générale de l'association Class40